

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2025

---

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 267

présenté par  
M. Travert  
-----

### ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« aménagements »,

insérer les mots :

« , infrastructures agricoles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'ajouter les infrastructures agricoles, démolies pendant le passage du cyclone Chido, dans la reconstruction de Mayotte. Les dégâts aux infrastructures agricoles ont d'ores et déjà des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire et l'économie locale.